

Programme de politique sociale 2021



CPAS
GENAPPE

Table des matières

I.	Introduction	P. 3
II.	Politique générale du CPAS 2021	P. 5
1.	La Gouvernance	P. 5
2.	Le Développement durable et l'Emancipation	P. 7
2.1.	L'aide sociale et la lutte contre les nouvelles pauvretés	P. 7
2.2.	Le vieillissement.	P. 8
2.3.	Le Service aux familles	P. 8
2.4.	Le logement	P. 8
2.5.	La création d'une résidence service / Maison de repos	P. 9
3.	Un CPAS Zéro déchet, Zéro énergie	P. 9
4.	Actions sociales non régaliennes	P. 10
5.	Rendre visible l'Action sociale du CPAS	P. 12
III.	Service ordinaire	P. 13
1.	Examen de l'équilibre budgétaire du service ordinaire	P. 13
2.	Dépenses de personnel	P. 14
3.	Dépenses de fonctionnement	P. 15
4.	Dépenses de transferts	P. 16
5.	Recettes de prestations	P. 18
6.	Recettes de transferts	P. 19
7.	La subvention communale	P. 20
IV.	Le service social	P. 22
1.	Les aides subsidiées	P. 22
2.	Les aides sociales sur fonds propres	P. 23
3.	Conclusions	P. 23
V.	Le service extraordinaire	P. 24
VI.	Conclusions	P. 26

I. Introduction

L'initiative de la rédaction de la note relève de la responsabilité du Président. Elle doit préciser quelle sera la politique à suivre pour les prochaines années et quelles dépenses elle entraînera. Il va de soi que les dépenses courantes normales doivent y figurer, ainsi que les modifications apportées au patrimoine. Bien entendu, le contenu de la note dépend aussi des activités du CPAS (Doc.parl., Sén., ses.1988-89, 10.11.1988, n°480/2, p.12). En d'autres termes, elle contient des précisions sur l'affectation des montants prévus aux principaux postes budgétaires tant du service ordinaire que du service extraordinaire. Cette note annuelle est considérée comme le commentaire concret d'un programme annuel qui s'insère dans un Programme Stratégique transversal (PST) entériné par le Conseil du centre public d'action sociale (CPAS).

Logiquement, le budget qui vous est présenté pour l'année 2021 contient naturellement l'ensemble des moyens nécessaires pour remplir les missions légales prévues dans la loi organique des CPAS. Ce budget intègre les choix établis par les politiques adoptées par le Conseil de l'Action Sociale et concertées avec la tutelle lors de la législature. Il intègre l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Ce budget comprend également la recherche de nouvelles recettes.

Le budget ordinaire a été analysé en profondeur dans ses dépenses et ses recettes afin de permettre au CPAS de disposer des ressources les plus adéquates pour remplir ses missions de base en matière de lutte contre la précarité et les nouvelles pauvretés.

Les statistiques en matière de droit à l'intégration sociale au CPAS de Genappe ne sont pas linéaires, mais suivent plutôt une croissance constante depuis le 1^{er} janvier 2019 qui varie de 61 à 120 bénéficiaires du droit à l'intégration sociale selon les statistiques de cette fin d'année. Par conséquent, il est plus que nécessaire d'assurer des recettes qui permettront de financer les revenus d'intégration sociale et les aides sociales qui ont progressé de près de 70% depuis le 1^{er} janvier 2019. Malgré les efforts importants dans les domaines de l'insertion comme ce fut le cas lors des années précédentes, les résultats n'ont pas pu être maintenus à cause du ralentissement des activités économiques causé par les deux confinements imposés en 2020.

Les prévisions financières pour 2021 sont donc à la hausse. Les priorités ont dû être recentrées sur les missions de base, le droit à l'intégration sociale et les aides sociales. Néanmoins, Le CPAS de Genappe continue de mener une politique intense d'insertion professionnelle qui conduira *in tempore non suspecto* à la diminution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Par ailleurs, le CPAS de Genappe poursuit avec la même intensité des actions préventives en matière de lutte contre la pauvreté à savoir, la médiation de dettes, la guidance générale et budgétaire, pour ne citer que ces mesures qui permettent d'éviter que des situations dégénèrent ou s'aggravent.

Il faut être conscient que l'évolution des formes d'aides sociales cherche à rencontrer nos concitoyens les plus fragiles que sont les jeunes, les seniors, les ménages monoparentaux, les travailleurs à temps partiel ainsi que les indépendants en cessation d'activité.

Au 30/09/2020, les moins de 25 ans constituent toujours une part importante de notre action sociale (51,46% des bénéficiaires du RIS), dont les étudiants qui représentent 20,39% des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Les moyens dont dispose le CPAS sont censés apporter des réponses aux questions relatives à l'évolution de ces nouvelles pauvretés provoquées par la crise sanitaire. Nous confirmons que les situations sociales individuelles présentent une ampleur plus large cumulant des difficultés d'origines diverses liées à l'endettement, au logement, à la famille, à la santé mentale....

Il faut signaler également que la pauvreté touche de plus en plus les indépendants et une partie des ménages issus des classes moyennes.

A la lumière de ces éléments, l'évolution de la pauvreté et des situations de précarité se caractérisent par les éléments suivants :

- ✓ L'endettement ;
- ✓ Les ménages monoparentaux qui constituent un segment de la pauvreté en proie notamment aux difficultés de logement ;
- ✓ La pauvreté infantile ;
- ✓ L'augmentation des travailleurs, situés en-dessous du seuil de pauvreté, ou allocataires sociaux (non RIS), travailleurs à temps partiels, qui bénéficient de revenus, certes, mais bien insuffisants pour atteindre la dignité humaine. Par ailleurs, ceux-ci n'ont pas toujours accès aux aides sociales en regard d'une législation mal adaptée à leur situation ;
- ✓ Les violences conjugales qui augmentent principalement la précarité des femmes et des enfants ;
- ✓ La population plus âgée recèle en son sein une pauvreté cachée qui s'est aggravée avec l'augmentation des maladies dégénératives (Alzheimer, des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, ...) et de l'isolement. Elle est également confrontée aux problèmes de logement, du maintien à domicile et à l'accès aux maisons de repos ;
- ✓ Le soutien et la reconversion des indépendants en difficulté ;
- ✓ La nécessité de développer une politique de l'emploi et d'insertion professionnelle plus ciblée et mieux adaptée aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Ce budget surmonte également les difficultés budgétaires relatives aux dépenses du personnel, en croissance, qui s'expliquent par le surcroît d'activités en lien avec l'augmentation des aides sociales en général.

Du côté de l'extraordinaire, les projets sont logiquement orientés vers le patrimoine de l'institution avec la rénovation du siège de notre centre au niveau des bureaux, de la façade et la toiture classée, de la maintenance des logements et des mesures zéro énergie, zéro déchet.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Directrice financière et les membres du Bureau Permanent du CPAS pour la préparation et la confection de ce budget 2021.

II. Politique générale du CPAS 2021

Ce chapitre synthétise, en regard des axes de la note d'intentions de politique générale, les projets et les actions complémentaires aux politiques existantes. La crise sanitaire a amené le CPAS à revoir la priorité de la plupart des fiches projets contenues dans le Programme Stratégique Transversal.

1. La Gouvernance

Au niveau des instances

Il est prévu que les différentes instances (Bureau Permanent, CSSS) soient impliquées dans la préparation et les outils d'aide à la décision. Le dynamisme et la qualité du travail des organes politiques sont les clés d'une gestion performante du CPAS. Les organes politiques (conseil de l'action sociale - bureau permanent - comités spéciaux) doivent être efficacement organisés dans la perspective d'une gestion souple, rapide et agissante du Centre. En particulier, la prise de décisions en matière d'aide sociale ou d'aide aux personnes âgées ne peut souffrir d'une mauvaise organisation fonctionnelle. Ceci est d'autant plus renforcé que le CPAS est tenu de respecter des obligations de délais.

Les membres du Comité de Direction (Codir) avec le Président ont suivi une formation à l'Ennéagramme afin de renforcer le management participatif et transversal. L'objectif est d'améliorer la collaboration interne et partager la vision et la gouvernance en relation avec les objectifs de déclaration de la note de politique sociale.

Deux nouvelles collaborations se sont mises en place. La première concerne l'ASBL Soli-dons, qui distribue des colis alimentaires de produits frais. Cette association se charge de l'enlèvement quotidien d'invendus dans différentes grandes surfaces, la réception et le tri de la marchandise, la confection de colis alimentaires ainsi que l'accueil des bénéficiaires et la distribution des colis. Actuellement située à Nivelles, le CPAS a mis en place un nouveau point de distribution à la salle communale de Vieux-Genappe le mercredi et le jeudi après-midi.

Le deuxième partenariat a été établi avec l'asbl Solidarité informatique sans frontières. Cette association s'occupe de distribuer du matériel informatique reconditionné aux bénéficiaires du Centre, et le CPAS s'engage à donner son matériel informatique non utilisé. C'est gratuit pour l'utilisateur et un membre de l'asbl se rend chez le bénéficiaire pour installer le matériel, en fonction des besoins.

Les mesures issues de la note de politique sociale sont en cours de programmation :

- ✓ Gouvernance numérique par la mise en place d'une application informatique permettant à l'administration de générer les ordres du jour, les points documentés et les procès-verbaux à la consultation à distance des conseillers afin de diminuer « l'empreinte papier » et augmenter l'efficacité administrative.
- ✓ Poursuivre des collaborations avec le tissu associatif social, culturel et sportif au bénéfice de l'insertion des usagers et de leurs familles.
- ✓ S'inspirer et se mettre en lien avec les acteurs et les initiatives de Transition pour participer au développement de la résilience et diminuer les émissions de CO2 dans le secteur de l'action sociale et de la solidarité. En ce sens le CPAS proposera de nouvelles solutions innovantes et exemplatives.
- ✓ Implication des conseillers par la visite de patrimoine et la participation à certaines activités.

Au niveau de l'administration et du budget ...

La circulaire budgétaire du 14 juillet 2020 de la Région wallonne a été adressée aux communes. Elle prévoit que tous les principes applicables aux Villes le sont mutatis mutandis aux CPAS.

Elle rappelle les réformes en cours :

- ✓ L'obligation de se doter d'un P.S.T. depuis le renouvellement intégral des conseils communaux. La Ministre invite les entités locales à identifier les ressources financières nécessaires à sa bonne réalisation ;
- ✓ Le code de recouvrement amiable (concerne plus les communes) ;
- ✓ Le recouvrement amiable et forcé (idem) ;
- ✓ La fusion volontaire des communes (idem) ;
- ✓ Règles budgétaires pour le COVID : elles ne s'appliquent pas aux CPAS (assouplissement budgétaire et emprunt CRAC et emprunt pour couvrir les dépenses ordinaires)

Pour les *dépenses du personnel*, les recommandations méritent qu'on s'y attarde :

- ✓ L'évaluation des crédits doit tenir compte de l'effectif prévisible pour l'année budgétaire, des évolutions de carrières et des mouvements naturels du personnel ;
- ✓ Il incombe aux communes et CPAS de se référer aux prévisions du Bureau fédéral du Plan pour l'indexation des salaires dans la fonction publique. Il y est fait mention que « les salaires dans la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2% en octobre 2021. » ;
- ✓ Prévoir les crédits nécessaires destinés à assurer la carrière et la mise à niveau du personnel ;
- ✓ Limiter l'augmentation du coût net des dépenses du personnel à 0,5% pour les augmentations barémiques ;
- ✓ En 2021, le taux de cotisation de solidarité (cotisations ORPSS) du personnel nommé est de 41,5% dans le cadre du financement pérenne des pensions des agents nommés, les éventuelles cotisations de responsabilisation sont imposées aux administrations ;
- ✓ Les cotisations de responsabilisation peuvent être inscrites au service ordinaire sur base des prévisions transmises par l'ONSS.

Pour les *dépenses de fonctionnement* :

- ✓ Il est conseillé d'établir les crédits par rapport aux dépenses engagées du compte 2019, avec une indexation des dépenses de 2%, hors dépenses énergétiques, ou de 0% sur base de la dernière modification budgétaire 2020 si le compte 2019 n'est pas encore disponible.
- ✓ Les dépenses énergétiques peuvent fluctuer quant à elles en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie.

Pour les *dépenses de transfert* :

- ✓ Toutes les institutions qui tirent leurs ressources des communes doivent veiller à mener une politique attentive en la matière.

Pour les *dépenses de la dette* :

- ✓ Stabilisation de la charge de la dette

- ✓ Charge des nouveaux emprunts : une prévision correcte des charges d'emprunt doit être inscrite en fonction de l'évolution des taux de charges d'intérêts.

Pour le *service extraordinaire* :

- ✓ La balise d'emprunt est pluriannuelle, soit de 2019 à 2024 (à l'exclusion des emprunts COVID) ;
- ✓ Le montant de la balise d'emprunt a été revu à la hausse. Chaque commune et ses entités consolidées pourra emprunter pour un montant maximal de 1.200 euros/habitant entre 2019 et 2024 (soit 200 €/habitant/an).

Par ailleurs, il faut rappeler que l'épreuve budgétaire a été préparée, en collaboration avec les services des Directrices générale et financière et par le Bureau Permanent du CPAS. Le Comité de concertation Ville/CPAS a rendu, après trois séances de travail, un avis favorable le 4 novembre dernier.

2. Développement durable et Emancipation

Le CPAS est chargé de développer le pilier social de la politique liée au développement durable de la commune en mettant l'accent sur le capital humain, les investissements socialement responsable et l'implication des entreprises et des associations. Ce pilier accueille un objectif : améliorer le bien-être humain, qui passe par l'alimentation, la santé, les libertés individuelles, l'éducation, les activités culturelles, la cohésion sociale... Nous souhaitons travailler à l'émancipation des individus afin que ceux-ci retrouvent une autonomie, une dignité et une responsabilité citoyenne. Les objectifs à développer dans le Plan stratégique se traduiront par :

- ✓ Optimisation de l'intégration sociale et du service aux familles ;
- ✓ Le maintien d'une politique énergique d'insertion professionnelle ;
- ✓ Le développement de la politique d'insertion sociale et culturelle ;
- ✓ La mise en place d'une politique de coordination sociale par la mise en place d'un Comité de coordination de l'action sociale ;

2.1. L'aide sociale et la lutte contre les nouvelles pauvretés.

Une attention sera portée sur les éléments suivants :

- ✓ La pauvreté infantile ;
- ✓ La médiation de dettes ;
- ✓ La prise en charge d'aides aux travailleurs, situés en-dessous du seuil de pauvreté ;
- ✓ Les indépendants en situation de difficulté ;
- ✓ Les personnes handicapées ;
- ✓ L'accès à la santé des publics fragilisés ;
- ✓ L'aide en matière de santé mentale ;

- ✓ La lutte contre l'isolement et la désintégration sociale ;
- ✓ L'accès à une alimentation saine, équilibrée et durable ;
- ✓ La lutte contre la violence intrafamiliale.

2.2. Vieillesse.

Nous entendons poursuivre la mise en place de projet et une réflexion large pour accompagner le vieillissement de la population (avec les politiques communales de la santé et des seniors) :

- ✓ Encourager et soutenir toutes initiatives de création de structure d'hébergement de qualité ou d'habitat groupé en faveur des seniors ;
- ✓ Prévention et accompagnement familial dans le cadre de la problématique des maladies dégénératives et de la santé mentale (Alzheimer, ...) ;
- ✓ Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- ✓ Développer les services et soins à domicile.

2.3. Le Service aux Familles.

Le service aux familles génère une activité importante au service de tous nos habitants en perte d'autonomie et offre un soutien à domicile apprécié. Nous souhaitons maintenir les initiatives suivantes et travailler sur les axes suivants :

- ✓ Améliorer la qualité et l'efficacité des services des Aides-familiales, aides-ménagères, et des repas à domicile ;
- ✓ Relancer l'action du restaurant solidaire, le P'tit Resto, à la sortie de la crise sanitaire ;
- ✓ Poursuivre la lutte contre la pauvreté infantile, à la sortie de la crise sanitaire, en améliorant les dispositifs suivants : le Référent Enfance et les collaborations avec les écoles fondamentales, la Journée pour garder le sourire, les Tables rondes contre la pauvreté infantile, la Halte Accueil « Les Petits Sourire » qui a maintenu ses activités ;
- ✓ Développer les actions de solidarité au travers des aides en nature comme Le P'tit Maga et les collaborations avec Saint-Vincent de Paul, Solidons asbl, Informatique sans frontières asbl, les Boîtes à cadeaux, etc ... ;
- ✓ Maintenir le dispositif de l'Initiative locale d'accueil (I.L.A) en faveur des candidats réfugiés et répartir les logements d'accueil sur le territoire de la commune en fonction des moyens de transports en commun.

2.4. Logement.

Le service « Logements » (sociaux, urgence, de transit, étape, pour personnes âgées) s'organise en partenariat avec la SLSP Notre Maison, l'Agence Immobilière Sociale et la Ville de Genappe. Nous entendons améliorer l'accueil au logement de manière générale et impliquer le CPAS dans les processus d'attribution des logements publics au bénéfice des habitants de Genappe.

Nous souhaitons également diversifier le parc de logements publics pour répondre aux besoins des familles :

- ✓ classiques,
- ✓ jeunes couples,
- ✓ monoparentales,
- ✓ recomposées,
- ✓ personnes seules.

Le projet de création de deux logements de transit sera inauguré en 2021.

Le CPAS poursuivra sa collaboration avec l'Agence Immobilière sociale au travers un mandat de gestion pour 22 logements.

Le CPAS s'investira également dans les fiches projet « logement » du PST communal en faveur de la création de nouveaux logements publics. Deux logements ont pu être mis à disposition pour un public de seniors et de jeunes couples.

2.5. La création d'une résidence service / Maison de repos.

En collaboration et en accord avec les communes et CPAS de Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne et Lasne, le CPAS de Genappe mènera la création d'une structure d'accueil publique, de type Maison de Repos/Résidence Service. Un projet a été déposé au nom des partenaires afin de valider l'obtention de lits auprès de la région wallonne. La réservation de lits demandée a été octroyée mais le projet n'a toujours pas reçu de réponse favorable en termes de financement. Le dossier semble suspendu pour l'instant à la suite de la crise sanitaire du Covid-19.

3. Un CPAS Zéro déchet, Zéro énergie

Le CPAS entend s'adapter à la transition écologique, un concept qui regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but d'évoluer vers un renouvellement de notre modèle économique et social. Le CPAS entend intégrer ces changements dans ses manières de consommer, de travailler, de produire ou encore de (faire) cohabiter au service du développement durable, afin d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux majeurs, comme le changement climatique, à la réduction de la biodiversité, la diminution des ressources, et l'augmentation des risques environnementaux.

Nous souhaitons concrètement que le CPAS adopte au sein de son administration et de ses pratiques une approche Zéro déchet, Zéro Energie. Pour ce faire, l'administration a réalisé un « screening » de ses pratiques et les a adaptées en fonction de ces deux approches. En 2020, le CPAS de Genappe a reçu le troisième prix pour le trophée « Incidence » de la Province du Brabant wallon. Ce concours récompense toutes pratiques novatrices en Brabant wallon qui œuvrent à modifier notre mode de consommation.

Les investissements seront également envisagés au niveau des bâtiments et des logements, propriétés du CPAS, en faveur de la performance énergétique des bâtiments (PEB).

Il s'agit principalement de la rénovation du siège. La flotte du CPAS sera également soumise au verdissement des véhicules pour l'acquisition d'un troisième véhicule propre pour la livraison des repas chauds à domicile. Une sensibilisation « Zéro énergie, Zéro déchet » sera également menée auprès des bénéficiaires du CPAS et aux locataires de logements publics de la commune de Genappe.

Une réflexion sera également apportée autour de l'alimentation en portant son attention sur la mise en place de projets tels que des potagers collectifs, la consommation alimentaire en vrac, l'octroi de produits frais. Une collaboration avec l'asbl Soli-dons a été mise en place en ce sens. Le CPAS intensifiera sa collaboration avec le GAL Pays des 4 Bras dans la mise en œuvre de la filière d'insertion pour les métiers de la terre (maraîchage) et du recyclage.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine (330 hectares de terres agricoles), le CPAS entend privilégier la gestion des baux à ferme vers une agriculture raisonnée, tendant vers une approche zéro-phyto et/ou la filière biologique tout en respectant la liberté de culture. Le Conseil d'action sociale a d'ailleurs approuvé un nouveau cahier des charges pour l'attribution des baux à ferme dans le respect de la nouvelle législation applicable depuis le 1^{er} janvier 2020. Deux critères d'attribution ont été ajoutés afin de privilégier la prise en location en faveur des agriculteurs locaux dans une approche respectueuse du développement durable. Par ailleurs, la location des terres agricoles seront principalement destinées aux jeunes agricultrices/teurs vivant au sein du territoire de la Ville de Genappe. Un accompagnement juridique a été mis en place afin d'encadrer la mise en œuvre de cette politique.

4. Actions sociales non régaliennes.

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui (...) ont pour mission d'assurer cette aide » (article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S.).

Certaines missions des C.P.A.S. sont clairement définies par la loi, comme par exemple le droit à l'intégration sociale ou l'octroi de l'aide médicale urgente. Ces missions ne s'intègrent dès lors pas comme telles dans le P.S.T.

La notion de « dignité humaine », diversement interprétée et organisée selon les époques et les réalités locales, a amené le C.P.A.S. de Genappe à mettre en place des services et des actions non obligatoires. Ces services et actions n'ont pas été inclus dans le P.S.T. pour ne pas l'alourdir. La Note de politique sociale prévoit cependant qu'ils soient poursuivis au cours de la mandature. Ils sont donc brièvement rappelés dans la liste ci-dessous :

- ✓ *Services agréés par la Région wallonne :*
 - Aide aux Familles et aux personnes Agées (SAFA) y compris la distribution de repas à domicile
 - Médiation de dettes, y compris le règlement collectif de dettes
- ✓ *Service agréé par FEDASIL :*
 - Initiative Locale d'Accueil (12 places)
- ✓ *Etablissement agréé par l'O.N.E.*
 - Halte-accueil sociale « Les Petits Sourires » pouvant accueillir jusqu'à 5 enfants en même temps

✓ *Autres services en interne:*

- Insertion sociale avec notamment : le Service Volontaire International, les Rout'arts, Tourisme pour Tous, Article 27, Genappe perd la Boule, Carnaval (en suspend) ;
- Insertion professionnelle avec une politique intensive de mise à l'emploi via le dispositif « article 60§7 » ;
- Logements : permanence spécialisée, 12 logements moyens, 11 logements pour personnes âgées, 9 logements temporaires, ateliers collectifs de recherche ;
- Lutte contre la pauvreté infantile avec notamment le Référent Enfance, Les Tables Rondes (en suspend), la Journée pour garder le sourire (en suspend), les chèques rentrée scolaire, la Saint-Nicolas et la coordination avec les services communaux ;
- P'tit Maga (produits de toilette et d'entretien à très bas prix)
- Guichet « Handiweb » ;
- Consultations psychologiques avec le concours d'un psychologue bénévole (en suspend) ;
- P'tit Resto, un restaurant solidaire pour lutter contre l'isolement : repas et animations diverses (en suspend) ;
- Soutien aux personnes âgées et/ou handicapées selon les conditions climatiques : tournées d'hydratation et déneigement des trottoirs.

✓ *Services organisés en collaboration avec des partenaires extérieurs :*

- Service social pour les personnes sourdes et malentendantes SOUR'DIMENSION (en suspend) ;
- Gymnastique douce adaptées aux personnes âgées, désorientées ou non avec l'asbl GYMSANA (en suspend) ;
- Adhésion au protocole « disparition » des personnes désorientées avec la zone de police ;
- Consultations juridiques gratuites avec la Commission d'Aide Juridique du Brabant Wallon ;
- Aide spécifique aux personnes victimes de violence conjugale : consultations juridiques et psychologiques spécialisées par l'asbl « Les Tamaris » (en suspend) ;
- Santé mentale à domicile avec l'équipe mobile de l'hôpital LE DOMAINE ;
- Convention de collaboration avec les maisons maternelles et maisons d'accueil pour personnes en difficulté ;
- Accès au parc locatif privé avec l'asbl Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon via une convention concernant 22 logements ;

- Eté Solidaire en partenariat avec la Ville (en suspend) ;
- Valorisation avec la Ressourcerie de la Dyle : remise de 20% accordée aux usagers du C.P.A.S.

5. Rendre visible l'action du C.P.A.S. et assurer sa notoriété.

En 2021, les fiches liées à la communication et la notoriété seront en partie mises en œuvre dans la mise à jour du site internet et la réalisation de la lettre d'informations trimestrielle. La rédaction et la réalisation d'un recueil des actions/services du CPAS et des partenaires conventionnés seront envisagées ainsi que la mise en place de la Plateforme GSM pour la gestion des rendez-vous avec les usagers.

III. Le service ordinaire

1. Examen de l'équilibre budgétaire du service ordinaire

	Résultats au compte				Budget initial N-1	Budget initial
1. Dépenses						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel	1.802.863,24	1.887.995,06	1.961.490,28	2.096.388,95	2.240.088,69	2.374.493,20
Fonctionnement	509.754,20	504.824,08	536.075,03	554.201,87	588.400,00	657.863,00
Transferts	1.288.562,90	1.348.154,11	1.345.337,41	1.461.283,63	1.847.205,62	2.077.709,15
Dette	5.724,77	3.699,72	36,28	2.354,32	22.119,63	20.257,64
Total (exercice propre)	3.606.905,11	3.744.672,97	3.842.939,00	4.114.228,77	4.697.813,94	5.130.322,99
Exercices antérieurs	117.269,54	64.485,19	58.785,22	56.430,01	72.515,60	53.709,00
Prélèvements	440.219,58	39.655,47	169.943,51	53.756,36	0,00	0,00
Total général :	4.164.394,23	3.848.813,63	4.071.667,73	4.224.415,14	4.770.329,54	5.184.031,99
2. Recettes						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation	457.299,96	468.300,01	472.575,68	518.335,53	607.722,05	579.893,37
Transferts	3.382.287,40	3.338.717,87	3.419.881,40	3.537.918,51	3.992.894,37	4.549.929,62
Dette	505,85	339,96	0,99	98,91	500,00	500,00
Total (exercice propre)	3.840.093,21	3.807.357,84	3.892.458,07	4.056.352,95	4.601.116,42	5.130.322,99
Exercices antérieurs	573.454,63	400.274,64	512.212,85	483.073,69	72.515,60	53.709,00
Prélèvements	-	-	12.800,88	0,00	96.697,52	0,00
Total général :	4.413.547,84	4.207.632,48	4.417.471,80	4.539.426,64	4.770.329,54	5.184.031,99
Evolution des résultats						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exercice propre	233.188	62.685	49.519	-57.875,82	-96.697,52	0,00
Global	249.154	358.819	345.804	315.011,50	0,00	0,00

Par rapport au budget initial 2020, les prévisions de dépenses ordinaires inscrites au budget 2021 augmentent de 9,21 % à l'exercice propre, tandis que celles des recettes augmentent de 11,50 %.

2. Dépenses de personnel

Les dépenses du personnel se présentent comme suit :

2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	Budget initial 2020	Budget initial 2021
1.802.863 €	1.887.995 €	1.961.490 €	2.096.389 €	2.240.089 €	2.374.493 €

Variation : + 6 %

Cette croissance de 134.404,51 euros s'explique par des facteurs structurels d'une part et conjoncturels d'autre part.

Les variations structurelles sont les suivantes :

- ✓ L'impact sur l'exercice 2020 de l'indexation des salaires des agents de la fonction publique au 1^{er} octobre 2021 – impact de 17.474 euros,
- ✓ L'octroi d'un second pilier de pension pour les agents contractuels – 24.534 euros,
- ✓ L'ancienneté des agents liée à la R.G.B., les fins de congés parentaux et accord-cadre – 30.077 euros,
- ✓ La majoration des cotisations O.N.S.S. – 7.916 euros.

Les variations conjoncturelles sont les suivantes :

- ✓ La prévision de l'engagement d'un juriste – 30.084 euros bruts (24.973 euros nets) ;
- ✓ La prévision de l'engagement d'un travailleur social mi-temps – 24.748 euros bruts (20.441 euros nets),
- ✓ La prévision de l'augmentation du temps de travail d'un employé du service administratif (GRH) - 11.813 euros,
- ✓ La prévision de l'augmentation du temps de travail d'une aide-ménagère sociale - 7.264 euros.

Le CPAS de Genappe doit des cotisations de responsabilisation depuis l'exercice 2018. Elles sont évaluées à 53.709 euros pour l'exercice 2021 – soit une diminution de 18.806 € par rapport au budget 2020 – effet de l'adhésion au second pilier de pension. La Ville finance cette dépense sur les exercices antérieurs.

Les prévisions de subsides à l'emploi sont évaluées à 487.650 euros au budget 2021, contre 421.240 euros au budget 2020. Cette croissance correspond d'une part à l'obtention de nouveau points APE spéciaux pour le service des aides ménagères sociales (15.702 euros), et d'autre part à l'obtention d'un subside Maribel pour financer une puéricultrice à mi-temps (19.293 euros).

	2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	Budget initial 2020	Budget initial 2021
APE	233.934 €	210.781 €	230.248 €	230.715 €	236.728 €	251.871 €
Réduction des cotisations ONSS des agents APE	101.033 €	114.309 €	123.919 €	142.351 €	145.612 €	177.586 €
Activa	0 €	0 €	0 €	0 €	8.000 €	8.000 €
Maribel	0 €	0 €	8.556 €	30.900 €	30.900 €	50.193 €
Total	334.967 €	325.090 €	362.723 €	403.966 €	421.240 €	487.650 €

3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	2020 Budget initial	2021 Budget initial
509.754 €	504.824 €	536.075 €	554.201 €	588.400 €	657.863 €

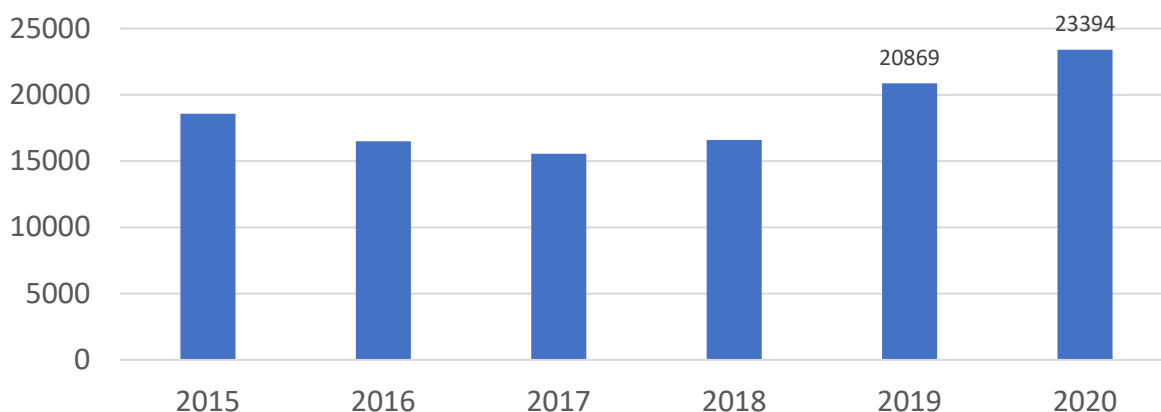
Variation : + 11,81 %

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement de 69.463 euros s'explique principalement par les facteurs suivants :

- ✓ Achat des repas préparés livrés à domicile – 25.500 euros (compensés par des recettes de prestation supplémentaires) ;
- ✓ Réalisation des fiches projets du P.S.T. – 15.079 euros ;
- ✓ Frais formation du personnel, de l'informatique et des honoraires experts – 14.935 euros ;
- ✓ Dépenses liées aux bâtiments (dont le précompte mobilier) – 7.529 euros.

Le graphique 1 affiche l'évolution du nombre des repas distribués au domicile des usagers.

Graphique 1 - Evolution nombre repas distribués - 2015 - 2020



4. Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts se présentent comme suit :

2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	2020 Budget initial	2021 Budget initial
1.288.562 €	1.348.154 €	1.345.337 €	1.461.283 €	1.847.205 €	2.077.709 €

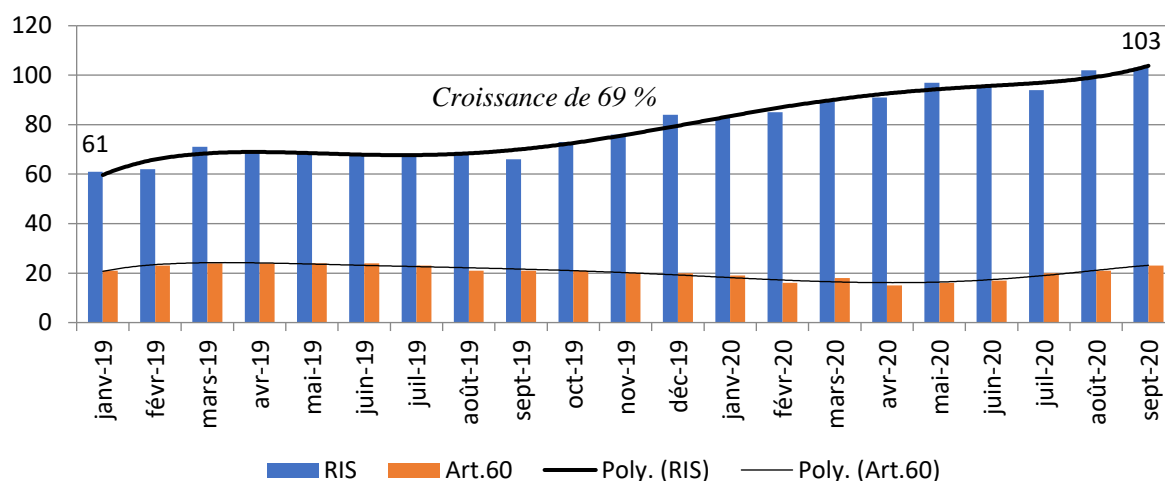
Variation : + 12,48 %

Cette augmentation des dépenses de transferts de 230.503,53 euros s'explique par les facteurs suivants :

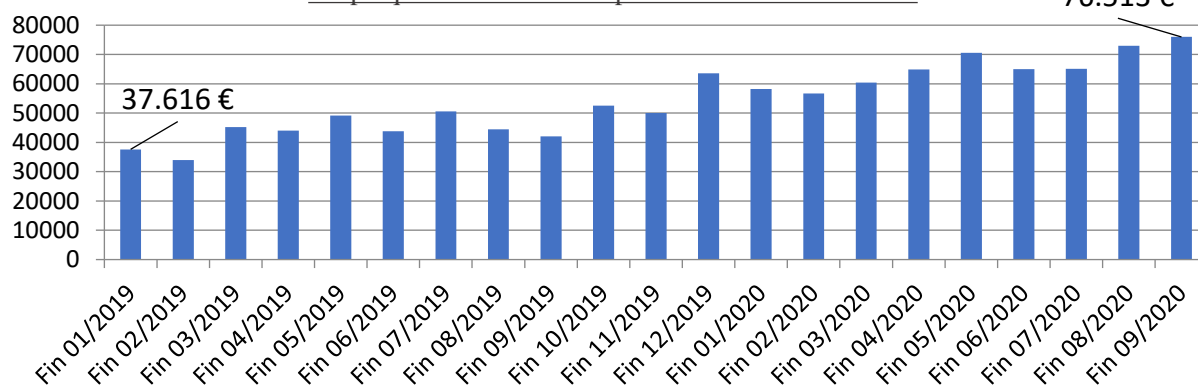
- ✓ Les dépenses pour couvrir le paiement du revenu d'intégration sociale doivent être augmentées de 196.750 euros ;
- ✓ Les crédits des salaires des art.60§7 de la loi organique doivent être majorés de 18.890 euros ;
- ✓ Les dépenses d'aide sociale pour couvrir les réquisitoires doivent être augmentées de 6.542 euros ;
- ✓ Les autres dépenses d'aides sociales facultatives sur fonds propres doivent être augmentées de 7.459 euros.

Les graphiques 2 et 3 affichent respectivement l'évolution du nombre de dossiers et les dépenses mensuelles liées au R.I.S. depuis janvier 2019.

Graphique 2 - Evolution du nombre de dossiers R.I.S. 2019-2020



Graphique 3 - Evolution dépenses du RIS 2019 - 2020



Le taux de croissance des revenus d'intégration s'élève à 69% entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020. Les pistes d'explications du phénomène d'augmentation du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale sont multifactorielles. La crise sanitaire que connaît notre pays est sans précédent et engendre inévitablement une augmentation du nombre de demandes auprès des CPAS, notamment en matière de droit à l'intégration sociale. Néanmoins, on constate une évolution constante des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale, qui s'est accélérée déjà fin 2019. Jusqu'alors, la commune de Genappe avait été relativement épargnée par cette augmentation, notamment liée à la politique énergétique de l'insertion professionnelle.

Notre analyse du terrain présente trois pistes et tendances qui peuvent expliquer l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

Il y a bien évidemment la conjoncture économique, le durcissement des règles pour bénéficier des allocations de chômage ou autres revenus de remplacement, les faillites, mais surtout les jeunes de moins de 25 ans issus de familles précarisées ou à revenus modestes, qui représentent la catégorie la plus importante pour le CPAS de Genappe.

Il va de soi que l'ouverture d'un revenu d'intégration pour un jeune découle des ressources des parents, qui bien souvent ont dû constater une perte de revenu en lien avec la crise du Covid-19.

Avec la pandémie, certains indépendants ont dû faire aveu de faillite et solliciter un revenu d'intégration sociale. Ces personnes doivent recommencer à zéro mais disposent souvent d'une expérience professionnelle utile, qui permettra ensuite la conclusion d'un contrat de travail via l'article 60. Certains en profitent pour se former en vue de se réorienter professionnellement. Nous travaillons à chaque situation pour offrir une situation positive.

Par définition, le droit à l'intégration est un droit résiduaire, qui s'ouvre selon des conditions dans la loi (définies à l'article 3 de la loi du 26 mai 2002), dont une des conditions est de ne pas avoir de ressources suffisantes. L'exclusion des autres systèmes renvoie donc automatiquement cette population au droit à l'intégration sociale, ce qui peut potentiellement toucher un grand nombre de personnes.

Une autre catégorie en forte augmentation sont les revenus d'intégration ouverts en complément d'autres revenus (salaires, allocations de chômage, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité, allocations de remplacements de revenus du SPF personnes handicapées). En effet, les personnes dont les ressources sont inférieures aux montants du revenu d'intégration de la catégorie à laquelle ils peuvent prétendre, ont droit à la différence entre leurs revenus et le montant du revenu d'intégration correspondant (bas salaires par exemple titres-services, ouverture d'un droit au chômage partiel obtenu sur base d'un travail précédent à temps partiel...). Il s'agit d'une tendance nationale, mais qui est fortement marquée sur notre commune.

Par ailleurs, un support psychologique va être organisé en partenariat avec l'équipe mobile du 107 (Ce réseau intersectoriel de santé mentale de première ligne pour adultes du Brabant wallon est mis en place dans le cadre de la réforme adultes des soins en santé mentale) géré par Centre Hospitalier « Le Domaine » et cinq autres Cpas. Nous avons mutualisé nos moyens, et chaque Cpas va bénéficier d'un psychologue à hauteur d'un jour par semaine pour :

- Réaliser des consultations (aide au diagnostic psychosocial et orientation vers des professionnels de la santé) ;
- Réaliser des visites à domicile pour les patients adultes (16 ans) ;
- Réaliser des supervisions des travailleurs sociaux des CPAS en collaboration ;
- Accompagner des équipes pour débloquer des situations conflictuelles ;
- Désamorcer des situations conflictuelles ponctuelles avec des usagers par une rencontre (ruptures familiales, suspicion de dépression, addictions, ...)
- Être un point d'appui aux équipes du CPAS (co-consultation) ;
- Réaliser des études de cas entre les services des CPAS (travail autour d'une situation) ;
- Sensibiliser à la santé mentale pour les professionnels des CPAS.

5. Recettes de prestations

Elles se présentent comme suit :

2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	2020 Budget initial	2021 Budget initial
457.300 €	468.300 €	472.576 €	518.335 €	607.722 €	579.893 €

Variation : - 4,58 %

Les recettes de prestations sont les recettes des services facturés (Aides-familiales, ménagères, repas à domicile), des loyers et des fermages.

Contrairement aux budgets précédents, aucun crédit n'est inscrit au budget initial 2021 à titre de recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées. Il s'élevait à 67.202 euros au budget 2020. La circulaire budgétaire autorise ce mécanisme qui permet de rencontrer les soucis de gestion et les aléas qui empêchent de connaître avec précision les crédits budgétaires exacts qui seront utilisés, mais qu'il est nécessaire de maintenir pour des engagements potentiels. Le montant de ce crédit peut correspondre à 3% des dépenses de personnel et de dette du budget concerné.

La variation des recettes de prestation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- ✓ L'augmentation des recettes liées à la facturation des repas livrés à domicile ;
- ✓ L'indexation des loyers des logements appartenant au CPAS et mis en location, ainsi que la récupération des charges liées aux logements ;
- ✓ La recette des aides-ménagères sociales augmente légèrement.

6. Recettes de transferts

Elles se présentent comme suit :

2016 Compte	2017 Compte	2018 Compte	2019 Compte	2020 Budget initial	2021 Budget initial
3.382.287 €	3.338.718 €	3.419.881 €	3.537.918 €	3.992.894 €	4.549.929 €

Variation : + 13,95 %

Il s'agit principalement des subsides à l'emploi, des subsides à l'action, des recettes titres-services et de la subvention communale.

Les principaux facteurs qui expliquent l'augmentation de 557.035 euros des recettes de transferts sont les suivants :

- ✓ La récupération du R.I.S. auprès du SPP-Intégration sociale est augmentée à la suite de la croissance des dépenses (+ 126.241 euros),
- ✓ La récupération des salaires des travailleurs art.60§7 est augmentée à la suite de l'indexation de leur salaire (+ 19.319 euros),
- ✓ Les subsides à l'emploi (Maribel et A.P.E. spéciaux) sont majorés de 34.436 euros ;
- ✓ La réduction des cotisations patronales pour les agents A.P.E. augmente de 34.078 euros
- ✓ La subvention communale augmente de 315.304 euros (voir ci-dessous).

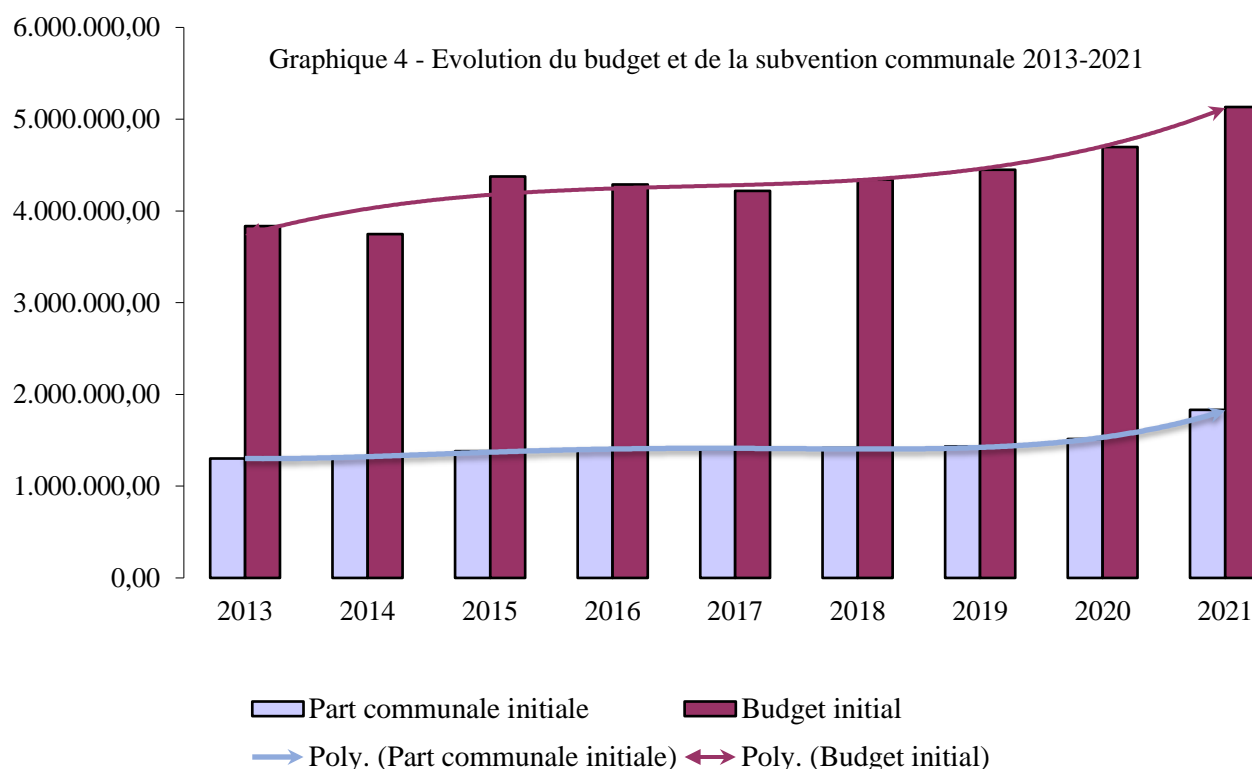
Depuis le 1^{er} novembre 2016, le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) est obligatoire pour tout bénéficiaire du revenu d'intégration. Cette réforme a pour but de favoriser l'intégration sociale des bénéficiaires mais aussi de les responsabiliser. Cette étape importante mène à moyen terme à une généralisation du PIIS pour tous et avec pour objectif une réinsertion durable des bénéficiaires. En ce qui concerne notre Centre, cette approche était déjà mise en œuvre de manière volontaire pour une majorité des bénéficiaires du droit à l'intégration. En effet, un PIIS est à la fois un instrument d'accompagnement et de suivi 'sur mesure' mais également un réel contrat avec des droits et des devoirs qui incombent aux deux parties, à savoir, le CPAS (qui s'engage à aider la personne, à lui fournir les outils ou contacts nécessaires, ...) et le bénéficiaire (qui s'engage à effectuer les démarches pour s'intégrer dans la société, comme par exemples pour trouver du travail, pour suivre des formations, effectuer un stage...). Nous mettons déjà en place de nombreuses collaborations en termes d'insertion professionnelle, d'insertion sociale et culturelle avec le Centre Culturel de Genappe.

Afin de mener à bien cette réforme, le gouvernement a prévu un financement supplémentaire ainsi que des mesures de soutien en faveur des CPAS. L'intérêt pour notre Centre pourra se mesurer aussi en terme financier puisque le montant de la récupération du revenu d'intégration sociale accompagné d'un PIIS est majoré de 10%. En 2021, la recette de cette majoration a été estimée à 34.229 euros.

7. La subvention communale

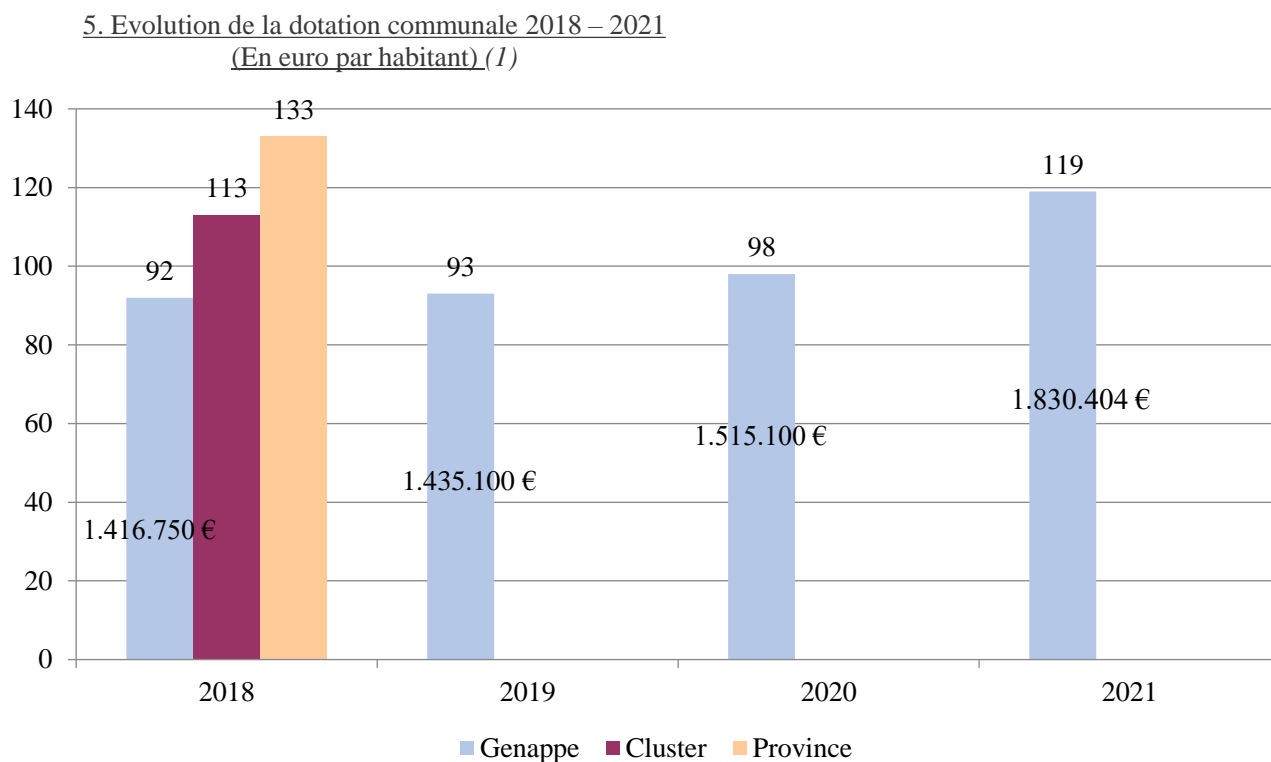
Elle augmente de 315.304 euros entre les budgets 2020 et 2021.

Le graphique 4 repris ci-dessous affiche l'évolution concomitante de l'intervention communale et du budget initial :



Entre 2013 et 2020, la subvention communale a augmenté de 16,51%, soit 2,36 % par an. L'exercice 2021 se caractérise par une situation de crise sociale inédite demandant une subvention communale exceptionnelle.

Le graphique affiche l'évolution de la dotation communale par habitant.



Les communes du même cluster que Genappe sont Beauvechain, Braine-le-Château, Chastre, Court-Saint-Etienne, Incourt, Ittre, Perwez, Ramilles, Villers-la-Ville et Walhain.

IV. Le service social

<i>Dépenses d'aide sociale</i>						
Résultats des comptes d'exercice					Budget initial N-1	Budget initial
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<u>Les aides sociales subsidiées :</u>						
<i>En matière énergétique</i>	37.637	35.465	34.405	29.127	65.570	65.133
<i>En matière socio-culturelle</i>	6.793	6.641	6.387	6.069	6.994	7.450
<i>Total des aides subsidiées :</i>	49.430	42.106	40.792	35.196	72.564	72.583
<u>Le RIS</u>	509.332	528.364	512.042	558.344	594.030	790.780
<u>Les aides aux CRP</u>	1.589	373	6.922	20.589	188.012	188.012
<u>Les aides sociales sur fonds propres dont :</u>	140.922	174.952	177.689	197.171	226.254	240.254
<i>Réquisitoires en MRS</i>	39.236	52.328	57.098	72.105	68.106	74.667
<i>Aides loyer</i>	38.653	44.944	44.938	43.248	45.000	48.960
<u>TOTAL GENERAL</u>	701.273	745.455	737.445	926.653	1.080.860	1.415.256

1. Les aides subsidiées

✓ Le pôle énergie

En matière énergétique, certaines dépenses dépendent des subsides qui sont octroyés par les autorités supérieures : l'allocation unique de chauffage et le fonds énergie.

Le subside énergie comprend deux volets :

- Un volet « aides sociales » qui vise à couvrir soit la prise en charge des factures énergétiques des bénéficiaires pour autant que certaines conditions d'octroi soient respectées, soit des mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive de l'énergie (par exemple une formation organisée à l'attention des usagers et menée par un partenaire).
- Un second volet concerne le financement du personnel chargé d'assurer la guidance. Il est calculé selon le nombre de personnes qui, sur l'entité, présentent un retard de paiement et sont inscrites à la Centrale des crédits.

Ce volet du financement est conditionné par l'existence d'un service agréé médiation de dettes et permet d'en assurer partiellement le financement.

✓ Le pôle socio-culturel

Il s'agit d'un subside fédéral qui vise d'une part à favoriser l'épanouissement social et culturel et d'autre part à donner des moyens en faveur des enfants.

Pour le premier volet, le budget est consacré principalement à des inscriptions à des clubs sportifs, des voyages scolaires et des tickets article 27.

Le second volet cible plus les frais scolaires et les suivis psycho-sociaux des enfants.

2. Les aides sociales sur fonds propres

Il s'agit des aides qui sont octroyées en complément d'un revenu, soit de manière ponctuelle, soit de manière récurrente. Il s'agit des aides médicales, pharmaceutiques, des aides loyers, des aides dans la prise en charge des charges locatives, des frais de transport, des frais d'hébergement en maison de repos. Ce dernier poste a augmenté de 140 % en cinq ans et démontre à juste titre les besoins en matière de création de Maison de Vie pour les seniors.

3. Conclusions

Les budgets pour le revenu d'intégration sociale, les aides aux CRP, ainsi que les aides sociales sur fonds propres ont été estimés afin que le CPAS puisse mener ses missions principales conformément à l'article 1^{er} de la loi organique des CPAS, « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Les dépenses d'aides sociale sont augmentées de 31%.

V. Le service extraordinaire

Projets	Montant de l'investissement	Modes de financement		
		Subsides de financement	Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	Emprunt
Rénovation locaux administratifs Rue de Ways 39 (Contrat Ets)	€ 610.011,60	€ 122.133,60	€ 0,00	€ 487.878,00
Projet MRS/MRPA – Avancement dossier	€ 1.250,00	€ 0,00	€ 1.250,00	€ 0,00
Aménagement Av. des Combattants 2020 (fin)	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Aménagement Atelier service technique	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Renouvellement parc informatique	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 20.000,00	€ 0,00
Maintenances et petites rénovations logements Rue du Longchamps	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 10.000,00	€ 0,00
Maintenances et petites rénovations logements Rue Hattain et Egalité	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Rénovation locaux administratifs Rue de Ways 39 (en interne)	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Maintenances et petites rénovations Ways 33	€ 1.000,00	€ 0,00	€ 1.000,00	€ 0,00
Verdissement de la flotte	€ 33.500,00	€ 0,00	€ 3.500,00	€ 30.000,00
Acquisition matériel d'exploitation	€ 5.500,00	€ 0,00	€ 5.500,00	€ 0,00
Acquisition mobilier de bureau	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Maintenances et petites rénovations logements d'urgence	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Mesures Zéro énergie - Zéro déchet	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 10.000,00	€ 0,00

Projets	Montant de l'investissement	Modes de financement		
		Subsides de financement	Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	Emprunt
Etude pour la création de logements à loyer modéré	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Installation panneaux photovoltaïques	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 20.000,00
Aménagement parking Rue Mintens 4	€ 5.000	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 0,00
Aménagements arrière CPAS : frais honoraires extension (construction)	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 20.000,00
	771.261,60 €	122.133,60 €	91.250 €	557.878 €

VI. Conclusions

Ce budget 2021 présente à l'ordinaire un équilibre à l'exercice propre et à l'exercice global d'un montant de 5.184.031,99 euros. Il s'agit d'un budget en équilibre qui prévoit les moyens de rencontrer les conséquences de la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Les enjeux et les projets de la note de politique sociale ont été revus dans leur priorité jusqu'au moment où les activités pourront reprendre de manière normale.

Une analyse en profondeur a été également menée par les services des Directrices générale et financière afin de répartir au mieux les moyens humains et financiers pour répondre aux nouveaux besoins sociaux émergents en lien avec la crise du Covid-19.

2021 amènera les équipes de notre Centre à se concentrer sur les missions de base que sont l'octroi du droit à l'intégration sociale et les aides sociales pour la population en fragilité de notre commune.

Les défis sont nombreux lorsqu'on évoque les politiques sociales. Le CPAS, le bras social de la Ville de Genappe, sera amené à relever plusieurs défis : la paupérisation de certaines catégories de la population dont les ménages monoparentaux, les personnes âgées, les indépendants en difficulté, les travailleurs à temps partiels et les jeunes de moins de 25 ans. Ces enjeux sociaux sont prioritaires.

Un budget extraordinaire sera consacré à la restauration du bâtiment classé, aux aménagements extérieurs et intérieurs afin d'améliorer l'accueil au rez-de-chaussée et l'organisation des bureaux.

Il faut préciser que la subvention communale a été augmentée de manière significative de 21 % et permet de conserver une action globale répondant aux besoins sociaux de la population de la Ville de Genappe, durement frappée par la crise Covid-19. Depuis 2013, la part communale a augmenté en moyenne de 2,23 % et reste en deçà de l'évolution avec l'indice santé. On peut donc se réjouir que la Ville de Genappe soit au rendez-vous quand les besoins sociaux se présentent et assume ses responsabilités dans le cadre des différentes politiques qu'elle entend mener pour surmonter cette crise.

Avec le soutien de la commune, le CPAS investit dans le développement de nouveaux projets et la pérennité d'actions existantes censées répondre à l'évolution des besoins sociaux dans notre commune tout en augmentant le volume de l'emploi. Le CPAS se veut être une institution dynamique au service de la population et attentive à l'émancipation des citoyens les plus fragiles de la Ville de Genappe et de ses villages.

Genappe, le 30 novembre 2020

Vincent Girboux,

Président du CPAS de Genappe